

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 939

19 avril 2013

### SOMMAIRE

|                                                           |       |                                                            |       |
|-----------------------------------------------------------|-------|------------------------------------------------------------|-------|
| Amtrust Captive Holdings Limited .....                    | 45047 | Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l. ....                   | 45071 |
| AmTrust Holdings Luxembourg .....                         | 45047 | Promedent .....                                            | 45029 |
| Baricca S.à r.l. ....                                     | 45034 | Promedent .....                                            | 45027 |
| Bellefontaine Investments S.A. ....                       | 45050 | Rpax One S.A. ....                                         | 45027 |
| Benodec .....                                             | 45072 | Santex S.A. ....                                           | 45026 |
| Bradford Securities S.A. ....                             | 45044 | Santex S.A. ....                                           | 45026 |
| Bradford Securities S.A., S.P.F. ....                     | 45044 | Société de Concassage Mobile Luxem-<br>bourg .....         | 45027 |
| Cameron Lux II S.à r.l. ....                              | 45032 | Sopica Technology S.A. ....                                | 45027 |
| Capital International Fund .....                          | 45026 | Style & Beauté Coiffure S.à r.l. ....                      | 45030 |
| Carré Rotondes .....                                      | 45031 | System Solutions Luxembourg S.A. ....                      | 45031 |
| Computer Solutions s.à r.l. ....                          | 45030 | System Trading International S.A. ....                     | 45026 |
| Cool Concept Sàrl .....                                   | 45029 | System Trading International S.A. ....                     | 45026 |
| DB Apex Management Capital S.C.S. ....                    | 45072 | TIL Holdings Luxembourg S.à r.l. ....                      | 45031 |
| Enespa Luxembourg .....                                   | 45056 | TJT (B) (Luxembourg) Investment Com-<br>pany S.à r.l. .... | 45029 |
| EOI Property S.à r.l. ....                                | 45071 | Tohtab S.A. ....                                           | 45028 |
| First State Investments Fund Management<br>S. à r.l. .... | 45072 | Toiture Post Sàrl .....                                    | 45028 |
| Ikkuvium S.à r.l. ....                                    | 45068 | UBP Money Market Fund Sicav .....                          | 45029 |
| Immo Schiffflange SA .....                                | 45064 | Veni s.à r.l. ....                                         | 45030 |
| ImNate s.à r.l. ....                                      | 45030 | Victoria Development S.A. ....                             | 45029 |
| Liu-Lux S.à r.l. ....                                     | 45028 | Virginia Group S.à r.l. ....                               | 45030 |
| Mauredoc Sàrl .....                                       | 45069 | Wall Investments Soparfi S.A. ....                         | 45067 |
| M.I.S.C. S.A. ....                                        | 45028 | Wolf Klimatechnik S.à r.l. ....                            | 45031 |
| NEPH (Elblag) Sàrl .....                                  | 45028 | Wolf Klimatechnik S.à r.l. ....                            | 45031 |
| Optimoil Technologies S.A. ....                           | 45027 |                                                            |       |

**Capital International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 8.833.

Il a été décidé de préciser l'adresse du siège social de la Société de 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg à 6 C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

*Pour CAPITAL INTERNATIONAL FUND*

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2013032839/14.

(130040672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Santex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033205/9.

(130040283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Santex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.564.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033206/9.

(130040291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**System Trading International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.774.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013033199/11.

(130040378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**System Trading International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.774.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/03/2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013033198/11.

(130040377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Société de Concassage Mobile Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 154.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033222/9.

(130040631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Sopica Technology S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 52.963.

Les comptes annuels au 22 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033223/9.

(130040647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Rpax One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.285.

Suite au transfert du siège social de la Société en date du 22 février 2013, les adresses respectives des administrateurs de catégorie B Monsieur James Bermingham et Madame Anke Jager sont à changer en 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013033176/11.

(130040740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Promedent, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013033144/11.

(130040409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Optimoil Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schröbilgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.752.

Les comptes annuels d'Optimoil Technologies S.A. pour les exercices clôturés au 31 décembre 2010 & 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

*Pour Optimoil Technologies S.A.*

*Juliette MAYER*

*Mandataire*

Référence de publication: 2013033117/14.

(130040348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**NEPH (Elblag) Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.776.

---

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 15 février 2013*

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Martin SHIRES, Expert Comptable, né le 9 janvier 1957 à Doncaster (GB), demeurant professionnellement à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Référence de publication: 2013033099/14.

(130040176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Liu-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9099 Ingeldorf, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 117.734.

---

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous notre référence 20130307-01.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2013033052/11.

(130040105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**M.I.S.C. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 146.913.

---

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l. en sa qualité de bailleur, dénonce avec effet immédiat le contrat conclu avec la société anonyme M.I.S.C. S.A., ayant son siège social au 10, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 146913.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033059/9.

(130040083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Tobtab S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 140.447.

---

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033248/9.

(130040375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**Toiture Post Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3416 Dudelange, 102, rue Sainte Barbe.

R.C.S. Luxembourg B 133.956.

---

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2013033249/11.

(130040493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

---

**TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.845.

Les comptes annuels au 15 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.)*

Référence de publication: 2013033247/11.

(130040766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Promedent, Société Anonyme.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, 19, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 21.735.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature*

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013033143/11.

(130040408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033256/9.

(130040615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Victoria Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033262/9.

(130040387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Cool Concept Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.549.

**Constatation de cession de parts sociales**

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée et acceptée par les cédants et les cessionnaires en date du 26 février 2013 il résulte comme suit:

La société COOL INVEST SARL, immatriculée au registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro B174495, ayant son siège social à 35 Rue J-F. Kennedy, L- 7327 Steinsel: 51 parts

Total: cinquante et une parts sociales

Fait à Steinsel, le 26/02/2013.

Référence de publication: 2013032867/14.

(130040058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Veni s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3653 Kayl, 4, rue Michel Junckel.

R.C.S. Luxembourg B 152.823.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033264/9.

(130040399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Virginia Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7339 Steinsel, 1, rue des Vergers.

R.C.S. Luxembourg B 158.224.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033266/9.

(130040602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Computer Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. llo Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 132.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013033520/11.

(130040951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

**Style & Beauté Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 173.138.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Esch-sur-Alzette en date du 1<sup>er</sup> février 2013*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

1 Démettre de ses fonctions de gérante technique Madame Maria da Conceicao CORREIA FUJACO avec effet immédiat.

2 Nomination de Monsieur MARGHERITA Antonio, maître-coiffeur, domicilié à L-8124 Bridel, 17, rue des Carrefours, en tant que gérant technique, à partir du 1<sup>er</sup> février 2013 et pour une durée indéterminée.

Signature.

Référence de publication: 2013033370/14.

(130040403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**ImNate s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 164.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2013033639/11.

(130040948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

**TIL Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 34.587,60.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.903.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2013.

Référence de publication: 2013033907/11.

(130040937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.

**Wolf Klimatechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 17.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033276/9.

(130040711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Wolf Klimatechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 17.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013033275/9.

(130040710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**System Solutions Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 54.202.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale statutaire tenue en date du 24 février 2012 que:

- L'assemblée accepte la démission du réviseur d'entreprises de la société Audit & Compliance Sarl.

- L'assemblée décide de nommer comme nouveau réviseur d'entreprises la société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative 400, route d'Esch B.P. 1443 L-1014 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° 65477.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013033233/15.

(130040565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Carré Rotondes, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 4, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg F 7.509.

L'article 3 des statuts de l'asbl a été modifié comme suit:

**Art. 3.** Son siège social est établi à L-2912 Luxembourg, 4 Boulevard Roosevelt c/o Ministère de la Culture.

Sa durée est limitée à l'accomplissement des opérations nécessaires à la réalisation de son objectif.

Référence de publication: 2013033313/10.

(130040653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

**Cameron Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of January.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette.

**THERE APPEARED:**

CAMERON LUX I S.A R.L., a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.003, represented by Me Cécile JAGER, attorney at law, residing in Howald (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal on January 9, 2013.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON LUX I S.A R.L. is the sole part holder in CAMERON LUX II S.A R.L., incorporated on December 17 2002 as Cooper Cameron Holding (Luxembourg) S.à. r.l., with registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90440, published in the Mémorial C number 116, on February 5, 2003 (the "Company"), by deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact that the amount of the contribution in kind mentioned in the resolutions taken by the sole part holder on December 14, 2012 was not correct so that such resolutions dated December 14, 2012 should be amended and should be read as follows:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,513,500.-) to bring it from its present amount of ONE HUNDRED THOUSAND EUROS (EUR 100,000.-) to the amount of FOUR MILLION SIX HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,613,500.-) by the creation and the issue of NINETY THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY (90,270) new parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each (the "New Parts"), having the same rights and obligations as the existing parts.

*Subscription*

CAMERON LUX I S.A R.L., prenamed, represented as stated hereabove has declared to subscribe for the NINETY THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY (90,270) New Parts, and to pay them a total price of FOUR MILLION FIVE HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,513,500.-) by a contribution in kind consisting of (i) SIX HUNDRED ONE THOUSAND SEVEN HUNDRED NINETY-SEVEN (601,797) Class B parts, each having a nominal value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) in the capital of CAMERON LUX V S.A R.L. a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.711 and (ii) certain claims held by CAMERON LUX I S.A R.L. against CAMERON LUX V S.A R.L.

The above contribution in kind has been dealt with in a contribution certificate of the sole part holder and in a valuation statement issued by the management of the Company, which certify that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Parts issued.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The capital of the company is fixed at FOUR MILLION SIX HUNDRED THIRTEEN THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,613,500.-) divided into:

- NINETY-ONE THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY (91,470) ordinary parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, and
  - EIGHT HUNDRED (800) Class B parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each,
- all entirely subscribed for and fully paid up."

*Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Howald, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch sur Alzette, soussigné.

#### **A COMPARU:**

CAMERON LUX I S.À R.L., une société à responsabilité limitée ayant son siège 26 Boulevard Royal, L-2449, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 151003 (la «Société») représenté par Me Cécile JAGER, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Howald, en vertu d'une procuration donnée en Luxembourg le 9 janvier 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON LUX I S.À R.L., est l'associé unique de CAMERON LUX II S.À R.L., constituée suivant acte reçu par acte du Maître Paul BETTINGEN, en date du 17 décembre 2002 en tant que Cooper Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.440, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 116 du 5 février 2003 (la «Société») par acte du Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, et représentant l'intégralité du capital social de la Société a requis le notaire instrumentaire d'acter que le montant de l'apport en nature mentionné dans les résolutions prises par l'associé unique le 14 décembre 2012 n'est pas correct de sorte que ces résolutions du 14 décembre 2012 doivent être modifiées et désormais lues tel que suit:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de QUATRE MILLIONS CINQ CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.513.500,-) pour le porter de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à un montant de QUATRE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.613.500,-) par la création et l'émission de QUATRE VINGT DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX (90.270) nouvelles parts sociales ayant une valeur de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription*

CAMERON LUX I S.A R.L., prénommée, a déclaré souscrire à toutes

les QUATRE VINGT DIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE DIX (90.270) Nouvelles Parts Sociales et les libérer pour un prix total de QUATRE MILLIONS CINQ CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.513.500,-) par un apport en nature consistant en (i) SIX CENT UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (601.797) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune, détenues dans le capital de CAMERON LUX V S.A R.L., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 155.711 et (ii) de certains droits à recevoir détenus par CAMERON LUX I S.À R.L. à l'encontre de CAMERON LUX V S.À R.L.

L'apport en nature susmentionné a été confirmé par un certificat d'apport émis par l'associé unique et par un certificat d'évaluation émis par la gérance de la Société qui certifie que le montant total de cet apport en nature est égal à la valeur des Nouvelles Parts émises.

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique décide alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à QUATRE MILLIONS SIX CENT TREIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.613.500,-) divisé en:

- QUATRE VINGT ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIX (91.470) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune, et
  - HUIT CENTS (800) parts sociales de Classe B ayant une valeur nominale de CINQUANTE EUROS (EUR 50,-) chacune,
- toutes entièrement souscrites et libérées»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: EAC/2013/829. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013028306/131.

(130034477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

#### **Baricca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.424.

#### — STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twelfth day of February;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

#### THERE APPEARED:

Mrs. Anna BACHER, Business Development Manager, born in Moscow (Russia), on March 1, 1976, residing in A-1140 Vienna, Mittelstraße 32 (Austria),

here represented by M<sup>e</sup> Tanja BLANKENBURG, lawyer (Rechtsanwältin), residing professionally in L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, by virtue of a proxy given under private seal on 23<sup>rd</sup> January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name BARICCA S.à r.l. (the "Company"), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

#### **2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the

registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

### **5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at seventeen thousand euro (EUR 17,000) represented by seventeen thousand (17,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, divided into ten (10) classes of alphabet shares from A to J:

- (i) 12,500 class A redeemable shares;
- (ii) 500 class B redeemable shares;
- (iii) 500 class C redeemable shares;
- (iv) 500 class D redeemable shares;
- (v) 500 class E redeemable shares;
- (vi) 500 class F redeemable shares;
- (vii) 500 class G redeemable shares;
- (viii) 500 class H redeemable shares;
- (ix) 500 class I redeemable shares;
- (x) 500 class J redeemable shares.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3. Any reference made to the "shares" hereafter shall be formulated by referring to the class of shares A and / or B and / or C and / or D and / or E and / or F and / or G and / or H and / or I and / or J, depending on the context.

5.4. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

5.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of redemptions and cancellations of classes of shares such cancellations and redemptions of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J).

5.6. In the event of a reduction of share capital by a redemption and cancellation of all shares of a class (in the order provided for above), such class of shares entitles its shareholders to an Available Amount (as defined below), proportionately to their quota of shares in this class but within the limits of the Total Cancellation Amount (as defined below) as determined by the general meeting of shareholders, and the shareholders of the class of redeemed and cancelled shares shall receive from the Company an amount equivalent to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant class or classes held by them which is redeemed and cancelled.

5.7. The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the single manager or as the case may be, the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts (as defined below).

5.8. Upon the redemption and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

5.9. For the purpose of article 5, the following definitions shall apply:

|                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Available Amount             | Means the total amount of net profits of the Company (including any accumulated profits) insofar as the shareholders would have had a right to a distribution of dividends according to the articles of association, increased by (i) freely distributable reserves and (ii) as the case may be the amounts of the reduction of capital and of the respective legal reserve, but reduced by (i) any losses (including any accumulated losses) and (ii) any amount put aside as a legal reserve in conformity with the law and the articles of association, based on the Interim Accounts (without any double accounting measures) so that:<br>$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereas:<br/> AA = available amount<br/> NP = net profits (including accumulated profits)<br/> P = any freely distributable reserves<br/> CR = the amount of reduction of capital and of the reserve corresponding to the class of shares to be cancelled<br/> L = Loss (including any accumulated losses)<br/> LR = any amounts to be put aside as reserve according to the law or the articles of association</p> |
| Interim accounts             | Means the interim accounts of the Company at the date of the respective interim accounts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date of Interim Accounts     | Means the date not preceding the date of redemption and cancellation of shares of the respective class for more than eight (8) days                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Cancellation Value Per Share | Means the amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of shares to be repurchased and cancelled                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Total Cancellation Amount    | Means, for each of the classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A, the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

## 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

Inter vivos, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. In the event of death, the transfer of the shares of the deceased shareholder to new shareholders is subject to the approval given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is however not required if, in the event of death, the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

## 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

## **8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

## **9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet in Luxembourg at least twice per calendar year and as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the minutes of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

**10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

## **12. Powers and Voting rights.**

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

## **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **14. Accounting year.**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## **15. Allocation of profits.**

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital, as determined or as it will be increased or decreased from time to time, as fixed in article 5 of the articles of association.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus and to decide to pay a dividend under the conditions of article 15.6. of these articles of association as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

15.3. The dividends shall be paid at such place and time as may be determined by the board of managers according to the decision of the general meeting of shareholders of the Company.

15.4. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of managers of the Company.

15.5. The board of managers of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law and in the following article 15.6.

15.6. In the case of distribution of dividends and to the extent that the distributable funds are sufficient, dividends will be allocated and paid as follows:

- i. an amount equal to 0.25% of the face value of each share of class A will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class A;
- ii. an amount equal to 0.30% of the face value of each share of class B will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class B;
- iii. an amount equal to 0.35% of the face value of each of class C share will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class C;
- iv. an amount equal to 0.40% of the face value of each share of class D will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class D;
- v. an amount equal to 0.45% of the face value of each share of class E will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class E;
- vi. an amount equal to 0.50% of the face value of each share of class F will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class F;
- vii. An amount equal to 0.55% of the face value of each share of class G will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class G;
- viii. an amount equal to 0.60% of the face value of each share of class H will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class H;
- ix. an amount equal to 0.65% of the face value of each share of class I will be equally distributed to every shareholder based on their shares of class I; and
- x. the balance to be distributed will be entirely allocated to the shareholders of the last class by reverse alphabetical order (that is to say, shares of the class J in the first place and, whether these do not exist, shares of the class I and so on.)

## **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2013.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Mrs. Anna BACHER, prenamed and represented as stated here-above, declares to subscribe to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 17,000 shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 17,000 is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Guilherme BEZERRIL, manager of companies, born on 10<sup>th</sup> October 1950 in Campinas (Brazil), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; and

- Mr. Christian MOGNOL, manager of companies, born on 15<sup>th</sup> January 1962 in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. The registered office of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Madame Anna BACHER, Business Development Manager, né à Moscou (Russie), le 1<sup>er</sup> mars 1976, résidant à A-1140 Vienne, Mittelstrasse 32 (Autriche),

ici représentée par Maître Tanja BLANKENBURG, avocat à la cour (Rechtsanwältin), résidant professionnellement à L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 23 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination BARICCA S.à.r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

#### 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de

toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

#### **4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

#### **5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à dix-sept mille euros (EUR 17.000), représenté par dix-sept mille (17,000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées, divisé en dix (10) classes de parts sociales de A à J comme suit:

- (i) 12,500 parts sociales de classe A;
- (ii) 500 parts sociales de classe B;
- (iii) 500 parts sociales de classe C;
- (iv) 500 parts sociales de classe D;
- (v) 500 parts sociales de classe E;
- (vi) 500 parts sociales de classe F;
- (vii) 500 parts sociales de classe G;
- (viii) 500 parts sociales de classe H;
- (ix) 500 parts sociales de classe I;
- (x) 500 parts sociales de classe J.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit une ou plusieurs fois par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

5.3. Toute référence faite aux "parts sociales" ci-après devra être formulée en tant que référence à la classe de parts sociales A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H et/ou I et/ou J dépendant du contexte.

5.4. La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

5.5. Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation de parts sociales, en ce compris par l'annulation d'une, ou de plusieurs classes entières de parts sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales qui ont été émises dans cette ou ces classe(s). Dans le cas d'un rachat et de l'annulation de classes de parts sociales, ces rachats et annulation de parts sociales devront être fait par ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe J).

5.6. Dans le cas d'une réduction de capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une classe de parts sociales (dans l'ordre indiqué ci-dessus), cette classe de parts sociales donnera droit à ses détenteurs, au prorata de leur détention dans cette classe, à un Montant Disponible (comme défini ci-dessous) dans les limites toutefois du Montant Total Annulé (comme défini ci-dessous), déterminé par l'assemblée générale des associés, et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant équivalent à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale (comme défini ci-dessous) pour chacune des parts sociales des classes concernées qu'ils détiennent et qui sont rachetées et annulées.

5.7. Le Montant Total Annulé sera le montant déterminé par le gérant unique ou par le conseil des gérants et approuvé par l'assemblée générale des associés sur base des Comptes Intérimaires correspondants (comme défini ci-dessous).

5.8. Suite au rachat et à l'annulation des parts sociales d'une classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

5.9. Dans le cadre de l'article cinq, les définitions suivantes s'appliquent:

**Montant Disponible**

Signifie le montant total des profits nets de la Société (en ce compris les profits reportés) dans la mesure ou les associés auraient bénéficié d'un droit à une distribution de dividendes conformément aux Statuts, augmenté de (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant des montants de la réduction du capital social et de la partie correspondante de la réserve légale mais diminués par (i) toute perte (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout montant placé en réserve conformément aux dispositions de la loi et des Statuts, le tout tel que déterminé sur base des Comptes Intérimaires (sans, pour éviter tout doute sur la question, double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Ou

AA = Montant Disponible

NP = profits nets (en ce compris les profits nets reportés)

P = toute réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réserve relative à la classe de parts sociales à annuler

L = pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme à affecter à des réserves conformément aux dispositions de la loi ou des Statuts

|                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Comptes Intérimaires                 | Signifie les comptes intérimaires de la Société à la date des comptes intérimaires concernés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date des Comptes Intérimaires        | Signifie la date ne précédant pas de plus de huit (8) jours la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Valeur d'Annulation Par Part Sociale | Signifie le montant calculé en divisant le Montant Total Annulé par le nombre de parts sociales existant dans la classe de parts sociales faisant l'objet du rachat et de l'annulation.                                                                                                                                                                                                                                 |
| Montant Total Annulé                 | Signifie, pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A, le Montant Disponible dans la classe correspondante au moment de son annulation, à moins qu'une décision de l'assemblée générale des associés, prise selon le formalisme requis pour le changement des statuts de la Société en décide autrement, sous réserve toutefois que le Montant Total de l'Annulation n'excède jamais le Montant Disponible. |

## 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

Entre vifs, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

## 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

## 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

## 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira au Luxembourg au moins deux fois par année civile et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut

aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

**10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout gérant ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

#### **12. Pouvoirs et Droits de vote.**

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

#### **14. Exercice social.**

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

#### **15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes conformément à l'article 15.6. de ces Statuts aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

15.3. Les dividendes devront être payés en lieu et place déterminés par le Conseil de Gérance conformément à la décision de l'assemblée générale des associés.

15.4. Les dividendes peuvent être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil de Gérance de la Société.

15.5. Le Conseil de Gérance de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi et conformément à l'article 15.6.

15.6. En cas de distribution de dividende et dans la mesure où il existe suffisamment de fonds distribuables, ce dividende devra être alloué et payé de la façon suivante:

i. un montant égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe A devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe A;

ii. un montant égal à 0,30% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe B devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe B;

- iii. un montant égal à 0,35% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe C devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe C;
- iv. un montant égal à 0,40% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe D devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe D;
- v. un montant égal à 0,45% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe E devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe E;
- vi. un montant égal à 0,50% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe F devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe F;
- vii. un montant égal à 0,55% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe G devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe G;
- viii. un montant égal à 0,60% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe H devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe H;
- ix. un montant égal à 0,65% de la valeur nominale de chaque part sociale de classe I devra être distribué en parts égales à tous les associés au prorata de leurs parts sociales de classe I; et
- x. le solde du montant distribuable sera alloué dans son intégralité aux associés de la dernière classe par ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en premier lieu les parts sociales de classe J et si le cas échéant ces dernières sont inexistantes, les parts sociales de classe I et ainsi de suite.

#### **16. Dissolution - Liquidation.**

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

**17.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2013.

#### *Souscription - Libération*

Et à l'instant, Madame Anna BACHER, préqualifiée et représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 17.000 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 17.000 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guilherme BEZERRIL, gérant de sociétés, né le 10 octobre 1950 à Campinas (Brésil), résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch; et
- Monsieur Christian MOGNOL, gérant de sociétés, né le 15 janvier 1962 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

2. Le siège social de la Société est établi au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. BLANKENBURG - C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 février 2013. Relation: LAC/2013/6972. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013027637/537.

(130033910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2013.

**Bradford Securities S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Bradford Securities S.A.).**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 76.807.

L'an deux mille treize, le sept février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BRADFORD SECURITIES S.A.», ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 76807, constituée suivant acte notarié, en date du 14 juillet 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C ( le «Mémorial») numéro 851 du 21 novembre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 723 du 14 avril 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les 5.000 (cinq mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Modification de la dénomination de la Société en «BRADFORD SECURITIES S.A., S.P.F.».

2) Modification de l'article premier, premier alinéa, des statuts.

3) Modification de l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

4) Modification de l'article 3 des statuts comme suit:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

5) Modification de l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «BRADFORD SECURITIES S.A., S.P.F.».

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. (Premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «BRADFORD SECURITIES S.A., SPF».

*Troisième résolution*

L'Assemblée de modifier l'article deux des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 5.000.000.- (cinq millions d'euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

*Cinquième résolution:*

L'Assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

« **Art. 15.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, la loi du 11 mai 2007 relative aux «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial» («loi relative aux SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen, on the seventh of February.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of BRADFORD SECURITIES S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 76807, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed on the 14<sup>th</sup> of July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 21<sup>st</sup> November 2000, number 852 and the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary of the 13<sup>th</sup> December 2010,, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 723 of April 14, 2011 (the "Company").

The meeting is opened with Mr Emile WIRTZ, director, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Annick BRAQUET, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette SIEBENALER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman then declared and further requested the notary to state:

I. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the repre-

sented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II - That it results from the attendance list that all the five thousand (5,000) shares representing the entire share capital, are represented, so that the meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the aforementioned agenda, the shareholders declaring having been duly convened and having got knowledge of the agenda prior the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

#### *Agenda*

1. Modification of the name of the Company as «BRADFORD SECURITIES S.A., S.P.F.».

2. Modification of the first article first paragraph of the Articles of Association.

3. Modification of the second article of the Articles of Association on the object as follows:

«The sole object of the Company is the acquisition, holding, management and a realization of financial assets as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 on the incorporation of a Company of Family Wealth Management ("SPF").»

4. Modification of the third article of the Articles of Association as follows:

« **Art. 3.** The share capital is set at EUR 5,000,000. - (Five million) represented by 5,000 (five thousand) shares with a par value of EUR 1000.- (one thousand Euros) each.

All shares are registered shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the Law of May 11, 2007.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law»

5. Modification of the fifteenth article of the Articles of Association as follows:

« **Art. 15.** The law of 10 August 1915 on commercial companies, the law of 11 May 2007 on «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial («Law on SPF») and as well as their subsequent amendments, will apply for all matters for which no specific provision is made in the present articles.»

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

#### *First resolution:*

The meeting resolves to amend the name of the Company as «BRADFORD SECURITIES S.A., S.P.F.».

#### *Second resolution*

The meeting resolves to modify the first paragraph of the first article of the Articles of Association as follows:

**Art. 1. (First paragraph).** There exists a company ("société anonyme") under the name of "BRADFORD SECURITIES S.A., SPF".

#### *Third resolution*

The meeting resolves to amend the second article of the Articles of Association on the object as follows:

**Art. 2.** «The sole object of the Company is the acquisition, holding, management and a realization of financial assets as defined in Article 2 of the Law of May 11, 2007 on the incorporation of a Company of Family Wealth Management ("SPF").»

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to amend Article 3 of the Articles of Association as follows:

**Art. 3.** "The share capital is set at EUR 5,000,000. - (five million euro) represented by 5,000 (five thousand) shares with a par value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each.

All shares are registered shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the Law of May 11, 2007.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.»

#### *Fifth resolution*

The meeting resolves to amend Article 15 of the Articles of Association as follows:

**Art. 15.** "The law of 10 August 1915 on commercial companies, the law of 11 May 2007 on «Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial («Law on SPF») and as well as their subsequent amendments, will apply for all matters for which no specific provision is made in the present articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the French and the English text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board and the proxyholders of the shareholders signed together with the notary the present deed.

Signé: E. WIRTZ, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 février 2013. Relation: LAC/2013/6095. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028299/163.

(130034928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**AmTrust Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Amtrust Captive Holdings Limited).**

**Capital social: USD 610.000.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.739.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of December;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED**

The company Amtrust International Insurance Ltd., a company duly incorporated and organized under the laws of Bermuda, having its principal offices at Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 9551 (the "Sole Member"),

duly represented by M<sup>e</sup> Caroline APOSTOL, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a proxy under private seal, given in Bermuda, on 18 December 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member of the company AmTrust Holdings Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.739, incorporated under the name of Imagine Captive Holdings Limited by a deed of M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on 24 October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2785 on 18 November 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 9 November 2012, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as Sole Member:

*First resolution*

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 150,000,000.- (one hundred fifty million United States Dollars) so as to bring it from its current amount of USD 460,000,000.- (four hundred sixty million United States Dollars) represented by 4,600,000 (four million six hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the new amount of USD 610,000,000.- (six hundred ten million United States Dollars) represented by 6,100,000 (six million one hundred thousand) corporate units, with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

*Second resolution*

The Sole Member resolved that the Company issues one million five hundred thousand (1,500,000) new corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units of the Company.

### *Subscription and Payment*

The prenamed Amtrust International Insurance Ltd., represented as hereabove stated, declared to subscribe 1,500,000 (one million five hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each and to make payment in full for such new corporate units by the conversion of an existing claim for an amount of USD 150,000,000.- (one hundred fifty million United States Dollars) due by the Company to Amtrust International Insurance Ltd., for an amount of USD 150,000,000.- (one hundred fifty million United States Dollars).

A valuation letter was issued on 18 December 2012 by Michael Bott, in his quality as senior vice-president/director of Amtrust International Insurance Ltd., wherein the claim contributed has been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 1,500,000 (one million five hundred thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comments to make on the value of the Claim."

A copy of the letter, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the Sole Member resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot 1,500,000 (one million five hundred thousand) fully paid-up additional corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each, to the prenamed company Amtrust International Insurance Ltd..

### *Third resolution*

The Sole Member resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the said change, as follows:

**" Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed Corporate capital is set at USD 610,000,000.- (six hundred ten million United States Dollars) represented by 6,100,000 (six million one hundred thousand) corporate units with a nominal value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each."

### *Fourth resolution*

The Sole Member resolved to grant power to any one employee of AON Global Risk Consulting, each acting individually under her/his sole signature on behalf of the Company to carry out any necessary action in relation to the present resolutions, including but not limited to the update of the members' register.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand five hundred and fifty Euros (EUR 6,550.-).

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le dix-huitième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

### **A COMPARU:**

La société Amtrust International Insurance Ltd., une société de droit des Bermudes, ayant son siège principal à Suite 102, Washington Mall, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 9551 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Caroline APOSTOL, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé aux Bermudes, le 18 décembre 2012.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de la société AmTrust Holdings Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.739, constituée sous la dénomination sociale Imagine Captive Holdings Limited, suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, le 24 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2785 du 18 novembre 2008 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'Associé Unique:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 150.000.000,- (cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) pour le porter de son montant actuel de USD 460.000.000,- (quatre cent soixante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 4.600.000 (quatre millions six cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, au nouveau montant de USD 610.000.000,- (six cent dix millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 6.100.000 (six millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé que la Société émettra un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

#### *Souscription et Libération*

Amtrust International Insurance Ltd., prénommée, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par la conversion d'un droit à recevoir existant pour un montant de USD 150.000.000,- (cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique) dû par la Société à Amtrust International Insurance Ltd. à concurrence d'un montant de USD 150.000.000,- (cent cinquante millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Une lettre d'évaluation a été émise en date du 18 décembre 2012 par Michael Bott, en sa qualité de senior vice-president/director de Amtrust International Insurance Ltd., dans laquelle le droit à recevoir apporté a été décrit et évalué.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, the value of the Claim is at least equal to the number and value of 1,500,000 (one million five hundred thousand) Corporate Units, having a par value of USD 100.- (one hundred United States Dollars) each.

We have no further comment to make on the value of the Claim."

soit en français:

"Sur la base de la procédure de vérification appliquée tel que décrite plus haut, la valeur comptable du Droit à Recevoir est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 1.500.000 (un million cinq cent mille) Parts Sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur du Droit à Recevoir."

Une copie de la lettre, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Puis l'Associée Unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre et attribuer 1.500.000 (un million cinq cent mille) parts sociales supplémentaires, intégralement libérées d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune à Amtrust International Insurance Ltd., préqualifiée.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la dite modification, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à 610.000.000,- USD (six cent dix millions de Dollars des Etats Unis d'Amérique) représenté par 6.100.000 (six millions cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 100,- (cent Dollars des Etats Unis d'Amérique) chacune."

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'accorder pouvoir à tout employé de AON Global Risk Consulting, chacun agissant individuellement sous sa seule signature au nom de la Société, afin de prendre toute mesure nécessaire en relation avec les présentes résolutions, incluant sans s'y limiter la mise à jour du registre des associés.

45050

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de six mille cinq cent cinquante Euros (EUR 6.550,-).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. APOSTOL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. LAC/2012/61126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013028236/164.

(130034414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Bellefontaine Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 175.107.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-first of February,  
before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Bellefontaine Investments S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 175.107, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet amended (hereafter the "Company").

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Mr Raf Bogaerts, companies' director, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, in the chair,

who appointed as secretary Ms Martine Zellinger, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Ms Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the nominal value of the shares of the Company from EUR 25.- each to EUR 0.08 each and change of the number of shares issued.

2. Appointment of new directors.

3. Creation of new categories of shares.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 22,890,154.56 to bring its current share capital of EUR 31,000.- to EUR 22,921,154.56, by (i) the issuance of 86,126,932 new ordinary shares with a nominal value of 0.08.- each and (ii) the issuance of 200,000,000 preference shares with a nominal value of EUR 0.08.- each with a specific profit entitlement, (iii) the creation of a share premium of EUR 250,008,420.44 allocated to ordinary shares and (iv) a current account of shareholder of EUR 181,500,000.

5. Subscription by Avenia AG for the above 86,126,932 new ordinary shares and 200,000,000 new preference shares.

Payment of the subscription price by (i) a contribution by Avenia AG of the totality of the shares held Bellefontaine Properties S.a r.l. (formerly Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.a r.l. hereinafter Bellefontaine Properties), representing an amount of EUR 453,898,575.- and (ii) a contribution in cash of EUR 500,000.-.

6. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 and article 19 of the articles of association of the Company.

7. Miscellaneous.

II.- That the sole shareholder represented, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder will also remain attached to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholder represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the nominal value of the shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25) to eight cent (EUR 0.08) and to fix the number of shares representing the share capital of the Company to three hundred eighty-seven thousand five hundred (387,500) shares.

Consequently, the share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of three hundred eighty-seven thousand five hundred (387,500) shares with a par value of eight cent (EUR 0.08) each.

*Second resolution*

The general meeting decides to appoint the following persons as additional directors of the Company:

- Mr Hermann BISSIG, companies' director, born in Altdorf, Switzerland, on March 28, 1960, with professional address at Grafenauweg 10, CH-6300, Zug, Switzerland;

- Mr Herman BRENNINKMEIJER, companies' director, born in London, England, on March 30, 1961, with professional address at Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Switzerland.

Their mandates will end at the ordinary general meeting of shareholders approving the annual accounts of the Company of the financial year ending 31 December 2013.

*Third resolution*

The general meeting decides to create two categories of shares i.e. the ordinary shares and the preference shares, with a specific profit entitlement and such rights as provided for in the fifth resolution.

The current three hundred eighty-seven thousand five hundred (387,500) shares are converted into ordinary shares.

*Fourth resolution*

The general meeting decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-two million eight hundred ninety thousand one hundred fifty-four euro fifty-six cent (EUR 22,890,154.56) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three hundred eighty-seven thousand five hundred (387,500) ordinary shares, having a nominal value of eight cent (EUR 0.08) each, up to twenty-two million nine hundred twenty-one thousand one hundred fifty-four euro fifty-six cent (EUR 22,921,154.56), through the issue of (i) eighty-six million one hundred twenty-six thousand nine hundred thirty-two (86,126,932) new ordinary shares, having a nominal value of eight cent (EUR 0.08) each and (ii) two hundred million (200,000,000) new preference shares, having a nominal value of eight cent (EUR 0.08) each.

*Subscription and Payment*

The eighty-six million one hundred twenty-six thousand nine hundred thirty-two (86,126,932) new ordinary shares and the two hundred million (200,000,000) new preference shares are all subscribed by the sole shareholder AVENIA AG, a société anonyme with registered office in CH-6300 Zug, Grafenauweg 10,

here represented by Mr RafBogaerts, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given in Zug, on 20 February 2013,

for an amount of four hundred fifty-four million three hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 454,398,575) allocated for an amount of twenty-two million eight hundred ninety thousand one hundred fifty-four euro fifty-six cent (EUR 22,890,154.56) to the share capital of the Company, for an amount of two hundred fifty million eight thousand four hundred twenty euro forty-four cent (EUR 250,008,420.44) to the share premium account of the Company and for one hundred eighty-one million five hundred thousand euro (EUR 181,500,000) to the current account of the shareholder.

All the new shares are entirely paid up in exchange of:

(i) a contribution in cash of five hundred thousand euro (EUR 500,000), so that the amount of five hundred thousand euro (EUR 500,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary;

(ii) a contribution in kind consisting of eight hundred thousand five hundred (800,500) shares of Bellefontaine Properties S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 148.891.

Said shares are contributed for an amount of four hundred fifty-three million eight hundred ninety-eight thousand five hundred seventy-five euro (EUR 453,898,575).

Pursuant to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the valuation of the contribution in kind has been confirmed to the undersigned notary by a report dated 21 February 2013 established by Ernst & Young, réviseurs d'entreprises agréé, having its registered office at Munsbach, which report, after signature ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The value of said contributions sub (i) and (ii) is confirmed by said report which concludes as follows:

*"Conclusion*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 86,126,932 common shares with a nominal value of EUR 0,08 each and 200,000,000 preference shares with a nominal value of EUR 0,08 each, to be issued with total related share premium of EUR 250,008,420.44 and EUR 181,500,000 allocated to the current account of the shareholder, hence total consideration amounting to EUR 454,398,575. "

AVENIA AG, acting through its proxyholder, hereby certifies with respect to the contribution in kind of the shares, that on the day and at the moment of such contribution:

1. it is the legal and beneficial owner of all the shares being contributed;
2. all the transfer formalities have been complied with and there are no pre-emption rights nor any other rights attached to the shares by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
3. it has all corporate powers to accomplish and execute all documents necessary to the present transfer of shares;
4. the shares are, to the best of the knowledge of AVENIA AG, unencumbered and freely transferable to the Company;
5. the transfer of the shares in Bellefontaine Properties shall be recorded in the register of shareholders of the relevant company.

Furthermore, a certificate issued by Bellefontaine Properties confirming that AVENIA AG is registered as shareholder and that the shares are freely transferable to the Company, has been produced to the undersigned notary, and remains attached to the present deed.

If supplementary formalities should be required in relation with the transfer of the shares, AVENIA AG, as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible.

*Fifth resolution:*

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to amend Article 5, paragraph 1 and Article 19 of the articles of incorporation of the Company as follows:

« **Art. 5. Share capital. (paragraph 1).** The subscribed share capital is set at twenty-two million nine hundred twenty-one thousand one hundred fifty-four euro fifty-six cent (EUR 22,921,154.56) consisting of eighty-six million five hundred fourteen thousand four hundred thirty-two (86,514,432) ordinary shares, with a par value of eight cent (EUR 0.08) each, and two hundred million (200,000,000) preference shares, with a par value of eight cent (EUR 0.08) each."

" **Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

After the allocation to the reserves as outlined in article 19 paragraph 1 above and payment of cumulative preferential dividend for the preference shares, the General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of, subject the provisions hereafter, and it may alone decide to pay dividends to the ordinary shareholders from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The holders of the preference shares have right to a cumulative preferential dividend. This preferential dividend on the preference shares shall equal the EUR 10-year swap rate plus a variable risk premium which shall be calculated and bindingly determined annually in accordance with the articles of association under the exclusive responsibility of the Board of directors.

The swap rate and the risk premium shall be determined as at the start of the financial year to which the dividend relates. The variable risk premium shall reflect the last available shadow rating of the Company. The risk premium shall be based on the average interest-rate premium paid on bonds issued by industrial companies with the appropriate rating and a duration of 10 years in the eurozone or the US (if no data are available for the eurozone). The calculated return plus the risk premium will be rounded up or down to the nearest quarter of a percentage point.

This clause will be applicable as from 21 February 2013 and therefore the first preferential dividend will be calculated on an shorten financial year starting 21 February 2013.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at seven thousand two hundred euro (EUR 7,200).

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearers, the said appearers signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt et un février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "Bellefontaine Investments S.A.", ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175.107, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, non modifié depuis (ci-après la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de la valeur nominale des actions de la Société de EUR 25,- chacune à EUR 0,08 chacune et modification du nombre d'actions émises.

2. Nomination de nouveaux administrateurs.

3. Création de nouvelles catégories d'actions.

4. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 22.890.154,56 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- à EUR 22.921.154,56, par (i) l'émission de 86,126,932 nouvelles actions ordinaires avec une valeur nominale de EUR 0,08 chacune et (ii) l'émission de 200.000.000 actions préférentielles avec une valeur nominale de EUR 0,08 chacune donnant droit à un bénéfice préférentiel, (iii) la création d'une prime d'émission de EUR 250.008.420,44 affectée aux actions ordinaires et (iv) un compte courant d'actionnaire de EUR 181.500.000.-

5. Souscription par Avenia AG aux 86.126.932 nouvelles actions ordinaires et aux 200.000.000 nouvelles actions préférentielles.

Libération du prix de souscription par (i) un apport par Avenia AG de la totalité des parts sociales détenues dans Bellefontaine Properties S.à r.l. (anciennement Good Energies Investments 4 (Luxembourg) S.à r.l., ci-après Bellefontaine Properties), représentant un montant de EUR 453.898.575,- et (ii) une contribution en espèces de EUR 500.000,-.

6. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 et de l'article 19 des statuts de la Société.

7. Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la valeur nominale des actions de la Société de vingt-cinq euros (EUR 25) à huit cents (EUR 0,08) et de fixer le nombre des actions représentant le capital social de la Société à trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (387.500) actions.

Par conséquent, le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) consistant en trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (387.500) actions avec une valeur nominale de huit cents (EUR 0,08) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer les personnes suivantes en tant que administrateurs additionnels de la Société:

- Monsieur Hermann BISSIG, administrateur de sociétés, né à Altdorf (Suisse) le 28 mars 1960, demeurant professionnellement à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse;
- Monsieur Herman BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, né à Londres (Angleterre) le 30 mars 1961, demeurant professionnellement à Grafenauweg 10, CH-6300 Zug, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions à savoir les actions ordinaires et les actions préférentielles, avec droit à un bénéfice préférentiel et tels droits qu'il est prévu dans la cinquième résolution.

Les trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (387.500) actions existantes sont converties en actions ordinaires.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-quatre euros et cinquante-six cents (EUR 22.890.154,56) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (387.500) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de huit cents (EUR 0,08) chacune, à vingt-deux millions neuf cent vingt et un mille cent cinquante-quatre euros et cinquante-six cents (EUR 22.921.154,56), par l'émission de (i) quatre-vingt-six millions cent vingt-six mille neuf cent trente-deux (86.126.932) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de huit cents (EUR 0,08) chacune, et (ii) deux cent millions (200.000.000) d'actions préférentielles nouvelles, ayant une valeur nominale de huit cents (EUR 0,08) chacune.

*Souscription et Libération*

Les quatre-vingt-six millions cent vingt-six mille neuf cent trente-deux (86.126.932) actions ordinaires nouvelles et les deux cent millions (200.000.000) d'actions préférentielles nouvelles sont toutes souscrites par l'actionnaire unique AVE-NÍA AG, une société anonyme ayant son siège social à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10,

ici représentée par Monsieur Raf Bogaerts, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Zug, le 20 février 2013,

pour un montant total de quatre cent cinquante-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 454.398.575) affecté à concurrence de vingt-deux millions huit cent quatre-vingt-dix mille cent cinquante-quatre euros et cinquante-six cents (EUR 22.890.154,56) au capital social de la Société, à concurrence de deux cent cinquante millions huit mille quatre cent vingt euros et quarante-quatre cents (EUR 250.008.420,44) au compte prime d'émission de la Société et à concurrence de cent quatre-vingt-un millions cinq cent mille euros (EUR 181.500.000) au compte courant de l'actionnaire.

Toutes les nouvelles actions sont entièrement libérées en contrepartie de:

(i) un apport en espèces d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000), de sorte que la somme de cinq cent mille euros (EUR 500.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné;

(ii) un apport en nature consistant en huit cent mille cinq cents (800.500) parts sociales de Bellefontaine Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.891.

Lesdites parts sociales sont apportées pour un montant de quatre cent cinquante-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 453.898.575).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi en date du 21 février 2013 par Ernst & Young, réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Munsbach, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur desdits apports sub (i) et (ii) est constatée par ledit rapport dont la conclusion est la suivante:

*"Conclusion*

Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 86,126,932 common shares with a nominal value of EUR 0,08 each and 200,000,000 preference shares with a nominal value of EUR 0,08 each, to be issued with total related share premium of EUR 250,008,420.44 and EUR 181,500,000 allocated to the current account of the shareholder, hence total consideration amounting to EUR 454,398,575. "

AVENIA AG, agissant par son mandataire, certifie par la présente qu'au jour et au moment de la contribution:

1. elle est propriétaire de toutes les parts sociales apportées;
2. toutes les formalités de transfert ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni autres droits attachés aux parts sociales par lesquels une quelconque personne serait en droit de demander qu'une ou plusieurs parts sociales lui soient transférées;
3. elle a tous pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires au présent transfert;
4. les parts sociales sont, à la meilleure connaissance de AVENIA AG, libres de toute charge et librement transférables à la Société;
5. le transfert des parts sociales dans Bellefontaine Properties sera inscrit dans le registre d'actionnaires de cette société.

Un certificat signé par Bellefontaine Properties confirmant que AVENIA AG est bien inscrite comme associé de ladite Société et que les parts sociales sont librement transférables à la Société, a été fourni au notaire soussigné et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des parts sociales, AVENIA AG, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

*Cinquième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, premier paragraphe et l'article 19 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital Social. (premier paragraphe).** Le capital social souscrit est fixé à vingt-deux millions neuf cent vingt et un mille cent cinquante-quatre euros cinquante-six cents (EUR 22.921.154,56) représenté par quatre-vingt-six millions cinq cent quatorze mille quatre cent trente-deux (86.514.432) actions ordinaires d'une valeur nominale de huit cents (EUR 0,08) chacune et deux cent millions (200.000.000) d'actions préférentielles d'une valeur nominale de huit cents (EUR 0,08) chacune. »

« **Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

Après affectation à la réserve tel que prévu à l'article 19 paragraphe 1, ci-dessus et paiement des dividendes préférentiels cumulatifs aux actions préférentielles, l'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel, sous réserve des dispositions ci-après, et décidera seule de payer des dividendes aux actionnaires ordinaires de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les détenteurs d'actions préférentielles auront droit à un dividende préférentiel cumulatif. Ce dividende préférentiel lié aux actions préférentielles sera calculé sur le taux swap à 10 ans en euros (EUR), plus une prime variable liée aux risques qui sera calculée et obligatoirement déterminée annuellement, et, en accord avec les statuts, placée sous la responsabilité exclusive du Conseil d'Administration.

Le taux swap ainsi que la prime de risque seront fixés au début de l'année financière à laquelle le dividende se rapporte. La prime variable liée aux risques reflétera la dernière évaluation non-publiée de la Société. La prime de risque sera basée sur la moyenne des primes et taux d'intérêt payé sur la vente d'obligations publiées par des sociétés industrielles ayant une notation appropriée et une durée d'existence de dix ans dans la zone euro ou US (si aucune information conforme n'est disponible pour la zone euro). Le bénéfice calculé, augmenté de la prime de risque, sera arrondi au quart de point supérieur ou inférieur vers le point de pourcentage le plus proche.

Cette disposition sera applicable à partir du 21 février 2013 et dès lors le premier dividende préférentiel sera calculé sur base d'un exercice social réduit commençant le 21 février 2013.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Admi-

nistration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille deux cents euros (EUR 7.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BOGAERTS, M. ZELLINGER, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2013. LAC/2013 /8208. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013026980/327.

(130033365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

#### **Enespa Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 175.389.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and thirteen on the thirtieth day of January.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ENESPA A.G., a company registered under the laws of Swiss, with registered office in Türlacherweg 40, CH-6060 Sarnen, registered with the Commercial Register of CANTON OBWALDEN (Swiss) under the number CH-170.3.027.167-4,

here represented by Me Nathalie OLLAGNIER, Lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Luxembourg on 25 January 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company which it forms:

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established among the owners of the shares a company in the form of a "société anonyme", under the name of "ENESPA LUXEMBOURG" S.A. (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

Among other things, the Company may use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio consisting of any securities or patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any company, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant any support, loans, advances or guarantees to the companies in which it has participating interests.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorization.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital.** The issued share capital of the Company is set at thirty one thousand Euros (EUR 31.000) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of hundred euros (EUR 100) each.

The shares are registered or bearer shares, at the discretion of the shareholder, with the exception of the registered shares required by the law.

The shares of the company may be created, at the discretion of the shareholder, in single units or as certificates representing several shares.

The company can buy back its own shares under the conditions stipulated in the law.

**Art. 6. Increase and Reduction of capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 17 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If and so long as the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by videoconference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the tenth of June in each year at 12.00 (Luxembourg time).

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

However, where the company has been formed by a single shareholder or where it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by one member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy. One director may represent one or more directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. This paragraph does not apply where the decision of the board of directors relates to current operations entered into under normal conditions.

**Art. 11. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the board. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting.

**Art. 12. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of any two directors of the Company or the sole signature of the managing director or the single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

If the company has only one director, the company will be bound by the sole signature of the sole director.

**Art. 13. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 14. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

**Art. 15. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 16. Dissolution and Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 17. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

#### *Transitory provisions*

1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end of the 31<sup>st</sup> of December 2013.

2) The first annual general meeting shall be held on 2014.

#### *Subscriptions - Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the shares have been subscribed as follows:

|                  |            |
|------------------|------------|
| ENESPA A.G. .... | 310 shares |
| TOTAL .....      | 310 shares |

and paid up to 100% by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty one thousand Euros (31.000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

The shares are fully paid up in cash, evidence of which was given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

#### *Statements*

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at one and the number of auditors is fixed at one.

#### *Second resolution*

The following person is appointed sole Director for a term ending at the annual general meeting to be held in 2018.

- Mr Stefan ABELE, director of company, born in München (Germany) on 10 September 1964, residing in Heimstättenstrasse 2, 80805 München, Germany as sole Director.

*Third resolution*

Has been appointed statutory auditor:

CD SERVICES S.à r.l, with registered office in L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B.50564, duly represented by Mr Frédéric COLLOT, in his capacity of sole director, for a term ending at the annual general meeting to be held in 2018.

*Fourth resolution*

The registered office is fixed at 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société ENESPA A.G., société de droit suisse, établie et ayant son siège social à CH-6060 Sarnen, Türlacherweg 40, immatriculée au "Commercial Register" du Canton d'Obwalden (Suisse),

ici représentée par Me Nathalie OLLAGNIER, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 25 janvier 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès qualités, a demandé au notaire d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare former:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est par la présente établi, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de «ENESPA LUXEMBOURG» S.A.(la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) par action.

Les actions sont émises sous forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation et Réduction du capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 17 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - Généralités.** Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en œuvre ou ratifier des actes en rapport avec les activités de la Société. Lorsque, et tant que, la Société compte un seul actionnaire, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à toute assemblée des actionnaires par visioconférence ou par un moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer entre elles. La participation à, ou la tenue, d'une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation en personne à une telle assemblée ou à la tenue d'une assemblée en personne.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 10 juin de chaque année à 12.00 (heure du Luxembourg).

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de six ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sont éligibles à leur réélection.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et peut élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme responsabilités de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront un autre président pro tempore à la majorité des présents à de telles assemblées et réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présent ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité puisse en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires, par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Au cas où un administrateur ou agent de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autre qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur ou agent devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et ne pourra délibérer, ni prendre part au vote sur cette affaire; un rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de tel administrateur ou agent à la prochaine assemblée des actionnaires. Cet alinéa n'est pas applicable lorsque les décisions du conseil d'administration concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 12. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, au cas où un administrateur délégué a été nommé, par la seule signature de l'administrateur délégué, ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

**Art. 13. Commissaire aux Comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre de la même année.

**Art. 15. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et sera retourné à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 16. Dissolution et Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires réglant cette dissolution qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 17. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014

#### *Souscriptions - Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par les parties comparantes, les actions ont été souscrites comme suit:

|                  |             |
|------------------|-------------|
| ENESPA A.G. .... | 310 actions |
| TOTAL .....      | 310 actions |

Les actions ont été libérées à hauteur de 100% par versement en espèces d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), la preuve de tous ces paiements a été donnée, ainsi que le constate le notaire soussigné.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

#### *Constatations*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La personne susmentionnée, représentant l'entière du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

A été nommé à la fonction d'administrateur unique pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

- Monsieur Stefan ABELE, directeur de société, né à Munich (Allemagne) le 10 septembre 1964, demeurant professionnellement à Heimstättenstrasse 2, 80805 Munich, Allemagne.

*Troisième résolution:*

A été nommée à la fonction de commissaire pour une période expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

CD SERVICES S.à r.l, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B.50564, dûment représentée par Mr Frédéric COLLOT, en sa qualité de gérant unique.

*Quatrième résolution:*

Le siège social est fixé au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. OLLAGNIER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 février 2013. Relation: LAC/2013/5240. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2013.

Référence de publication: 2013027086/436.

(130032940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2013.

**Immo Schiffflange SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 175.474.

---

**STATUTS**

L'an deux mil treize, le douzième jour de février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Manuel CARDOSO SIMOES, entrepreneur, né le 22 août 1954 à Quiaios/Figueira da Foz (Portugal), demeurant à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de «IMMO SCHIFFFLANGE SA».

La Société peut avoir un actionnaire unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société.

La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'actionnaire unique.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Hesperange par simple décision du conseil d'administration de la Société ou par une décision de l'administrateur unique selon les cas.

Au cas où le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, l'échange, la location et la mise en valeur des immeubles dont elle est propriétaire ou à acquérir, que ces biens soient situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

En outre la société peut se porter caution personnelle, réelle, solidaire et indivisible vis-à-vis des tierces personnes.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (lorsque la Société a un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 7.** Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique selon les cas.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux, qui sont signés par l'administrateur unique, et dont les copies ou extraits pourront être produits en justice ou autrement.

Le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique peut en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou, le cas échéant par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'actionnaire unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 17 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2014.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent (100) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur CARDOSO SIMOES Manuel, né le 22 août 1954 à Quiaios/Figueira Da Foz, demeurant à L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur VERITER Emmanuel, né le 12 août 1971 à Likasi (RDC), demeurant à L-1738 Luxembourg, 3, rue Luc Housse.

3. Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes seront de six (6) années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille dix-huit (2018).

5. Le siège social est fixé à l'adresse suivante:

L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

#### *Pouvoirs*

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel Cardoso Simoes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 13 février 2013. LAC/2013/6791. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2013.

Référence de publication: 2013028487/154.

(130034853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

---

#### **Wall Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 153.004.

—  
L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

#### *A Comparu:*

Monsieur Giuseppino GARAU, né à Perfugas (SS) le 30 juin 1948, demeurant à I-07034 Perfugas (SS), Via S. Pertini 1, Italie,

ici représenté par Monsieur Hassane DIABATE, employé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, en vertu d'une procuration lui substituée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant représenté comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée WALL INVESTMENTS SOPARFI S.à r.l., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 154.390 constituée sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de WALL INVESTMENTS SOPARFI S.A. suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 mai, 2010, publié au Mémorial C numéro 1328 du 28 juin 2010, et dont la forme a été modifiée en société à responsabilité limitée et la dénomination en WALL INVESTMENTS SOPARFI S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 03 octobre 2012, en voie de publication au Mémorial C.

Lequel comparant agissant en sa qualité d'associé unique de la société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, ayant pour

#### *Ordre du jour:*

1. Annulation de l'augmentation du capital social de la Société, effectuée le 03 octobre 2012, à concurrence de cinq millions cent soixante-un mille Euros (EUR 5.161.000,-) en le portant de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cinq millions cent quatre-vingt-dix deux mille Euros (EUR 5.192.000,-) avec émission de cinquante-un mille six cent dix (51.610) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

2. Annulation de la souscription et libération subséquentes des cinquante-un mille six cent dix (51.610) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

3. Modification de l'article 6 des statuts

4. Divers.

Après délibération sur l'ordre du jour, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'annuler l'augmentation du capital social de la société effectuée le 03 octobre 2012, à concurrence de cinq millions cent soixante-un mille Euros (EUR 5.161.000,-) en le portant de son montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000) à cinq millions cent quatre-vingt-dix deux mille Euros (EUR 5.192.000,-) avec émission de cinquante-un

mille six cent dix (51.610) parts sociales nouvelles sans valeur nominale, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

*Deuxième résolution*

Ensuite est intervenu Monsieur Giuseppino GARAU, né à Perfugas (SS) le 30 juin 1948, demeurant à L-07034 Perfugas (SS), Via S. Pertini 1, Italie, représenté comme ci-avant, déclare annuler la souscription des cinquante-un mille six cent dix (51.610) parts sociales émises le 03 octobre 2012, et réalisée moyennant l'apport en nature consistant de biens immeubles, cet apport n'ayant jamais été réalisé.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide suite à ce qui précède de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de cinq millions cent soixante-un mille Euros (EUR 5.161.000,-) suite à l'annulation qui précède afin de le ramener de son montant actuel de cinq millions cent quatre-vingt-dix deux mille Euros (EUR 5.192.000,-) à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR).

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) parts sociales sans désignation de la valeur nominale."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.450,- EUR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hassane DIABATE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2013. Relation GRE/2013/830. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028799/67.

(130035006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Ikkuvium S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 148.160.

L'an deux mille treize, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société anonyme «SOFABEL SA.», ayant son siège social à L-4301 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 116.650,

ici représentée aux fins des présentes par ses deux administrateurs-délégués, à savoir:

- Monsieur Fabrizio BEI, employé privé, demeurant à Soleuvre;
  - Monsieur Christian FASSBINDER, employé privé, demeurant à Belvaux,
- détentrice de cent (100) parts sociales.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée «IKKUVIUM S.à r.l.» (numéro d'identité 2009 24 23 981), avec siège social à L-4621 Differdange, 4, Place du Marché, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 148.160, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 1944 du 6 octobre 2009,

a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-4621 Differdange, 4, Place du Marché à L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. al. 1<sup>er</sup>.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide d'insérer dans l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a également pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location, la promotion, le marketing, la mise en valeur ainsi que l'administration et l'exploitation, sous toutes formes quelconques, d'immeubles de toutes natures ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

*Troisième résolution*

L'associée unique décide d'accepter les démissions de Monsieur Gianni BEI comme gérant technique et de Messieurs Christian FASSBINDER et Fabrizio BEI comme gérants administratifs de la société et de leur donner décharge de leurs fonctions.

*Quatrième résolution*

L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Fabrizio BEI, employé privé, né à Differdange le 10 juin 1967, demeurant à L-4492 Soleuvre, 2G, rue Scheierhaff, en qualité de gérant technique et Monsieur Christian FASSBINDER, employé privé, né à Luxembourg le 4 août 1970, demeurant à L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés, en qualité de gérant administratif, en ce qui concerne les activités visées au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts;

b) Monsieur Christian FASSBINDER, préqualifié, en qualité de gérant technique et Monsieur Fabrizio BEI, préqualifié, en qualité de gérant administratif, en ce qui concerne les activités visées au 2<sup>ème</sup> alinéa nouveau de l'article 2 des statuts.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BEI, FASSBINDER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 février 2013. Relation: CAP/2013/486. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 21 février 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013028827/58.

(130034594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

**Mauredoc Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets.

R.C.S. Luxembourg B 175.489.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le vingt-deux février.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1. - Maurizio RENNA, industriel, né à Trepuzzi (Italie) le 5 août 1964, et son épouse

2. - Francesca DE BARTOLOMEO, employée privée, née à Taranto (Italie) le 23 février 1973, demeurant à L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets,

mariés sous le régime conventionnel italien de la séparation de biens suivant déclaration du 21 mai 2004.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MAUREDOR SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la représentation et le commerce de produits d'Italie.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous actions, parts, titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous actions, parts, titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-et-un mille (21.000.-) euros, représenté par cent (100) parts de deux cent dix (210.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les parts ont été souscrites comme suit:

|                                                                                                                                                                    |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 1. - Maurizio RENNA, industriel, né à Trepuzzi (Italie) le 5 août 1964, demeurant à L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets, quatre-vingt-dix-huit parts . . . . .  | 98  |
| 2. - Francesca DE BARTOLOMEO, employée privée, née à Taranto (Italie) le 23 février 1973, demeurant à L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets, deux parts . . . . . | 2   |
| Total: Cent parts . . . . .                                                                                                                                        | 100 |

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents (900.-) euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Maurizio RENNA, industriel, né à Trepuzzi (Italie) le 5 août 1964, demeurant à L-2167 Luxembourg, 46, rue des Muguets.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

45071

*Déclaration*

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Renna, De Bartolomeo et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 26 février 2013. Relation EAC/2013/2672. Reçu soixante quinze euros 75.-.

Le Receveur (Signé): Santioni.

Référence de publication: 2013029315/82.

(130035047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

---

**EOI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 5.015.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.029.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 28 décembre 2012*

- La société TEAMAUDIT S.A., réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 67, rue Michel Welter à L- 2730 Luxembourg, est nommé réviseur d'entreprises jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

EOI PROPERTY S.à r.l.

FINDI S.à r.l. / DMC S.à r.l.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013031663/17.

(130039241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

---

**Oxbow Sulphur & Fertiliser S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 5.000.000,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.513.

—  
**EXTRAIT**

- Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenues en date du 18 février 2013 que:

\* la démission de Monsieur David Eric Paul Johnson de ses fonctions de Gérant A a été acceptée.

Cette démission prend effet à partir du 18 février 2013.

\* la société Oxbow Enterprises International LLC enregistrée au Nevada, USA avec siège social à 1601 Forum Place Suite P2 West Palm Beach FL 33401 a été nommée aux fonctions de Gérant A de la Société, ayant pour représentant permanent Monsieur David Eric Paul Johnson gérant de société né le 22 juin 1968, USA résidant à 1450 Lake Robbins Drive, Suite 500, The Woodlands, TX 77380, (Etats-Unis d'Amérique)

- Le conseil de gérance est désormais constitué de trois gérants comme suit:

\* *Gérants de catégorie A:*

i. Oxbow Enterprises International LLC ayant pour représentant permanent Monsieur David Eric Paul Johnson et;

ii. Monsieur Patrick Sjoerd Brüning,

\* *Gérant de catégorie B:*

i. Maître Charles Duro,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013031861/24.

(130038703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**DB Apex Management Capital S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 5.001,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.046.

Mit Kaufvertrag vom 09. Januar 2013 hat der Gesellschafter der Gesellschaft, DB Apex (Luxembourg) S.à r.l., Inhaber von 1 Anteil, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 172.790, mit Sitz in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, 1 Anteil an die Gesellschaft, DB Apex Limited, eingetragen im Handelsregister von Malta unter der Nummer C 58319 mit Sitz in Portomaso Business Tower, 1-3, 10<sup>th</sup> Floor, St. Julian, STJ 4010, Malta verkauft.

Die Anteile („parts de commandité“) der Gesellschaft werden seitdem wie folgt gehalten:

DB Apex Management Limited . . . . . 5.000 Anteile («parts de commandité»)

DB Apex Limited . . . . . 1 Anteil («part de commandité»)

Luxemburg, den 01. März 2013.

Unterschriften

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2013031633/19.

(130038740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: AUD 260.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

L'actionnaire unique de la Société a décidé par voie de résolution circulaire en date du 3 janvier 2013 de renouveler le mandat PricewaterhouseCoopers société coopérative, 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg en qualité réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes annuels de la société au 30 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 février 2013.

Pour FIRST STATE INVESTMENTS FUND MANAGEMENT S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013031679/18.

(130038472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

**Benodec, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 21.979.

Le siège social du commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., est dorénavant établi au 9, rue du laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013031567/11.

(130039113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.